

Plan de Paysage et de Biodiversité des Gorges de l'Ardèche

SYNTHÈSE DE LA PHASE 3

- Programme d'actions
- Fiches conseil

PHASE 1

Diagnostic
(6 MOIS)
Février - Juillet 2024

PHASE 2

Orientations
(5 MOIS)
Août - Décembre 2024

LA PHASE 3

Programme d'actions

Cette dernière étape, précise les mesures d'aménagement et de ménagement du territoire à adopter en complémentarité avec les actions déjà menées ou en cours. Elle identifie les différents leviers à disposition ou à créer pour faire du Plan de Paysage et de Biodiversité un véritable outil d'aide à l'opérationnalité.

Ateliers participatifs

Personne n'étant seul responsable du paysage, ces actions ont été discutées et remaniées au fil de la démarche.

Les ateliers participatifs « Programme d'actions » ont permis d'approfondir ces pistes d'actions et de préciser les outils, les moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre.

FICHES-ACTION

33 actions clés

Parmi les 52 pistes d'actions discutées depuis la phase 2, 33 actions ont été approfondies. Une partie d'entre elles ont été identifiées comme prioritaires par les participants des ateliers, les membres du Cotech puis du Conseil de Territoire.

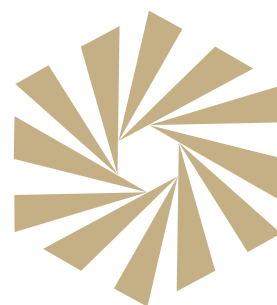
Parmi elles certaines seront à engager dans les 8 ans du label Grand Site de France ; les autres seront plutôt réalisées au-delà, sauf opportunité ou urgence spécifique. Le calendrier de mise en œuvre (partie II du rapport) récapitule les différentes temporalités prévisionnelles de mise en œuvre des actions et de l'animation de la démarche.

PHASE 3

Programme d'actions

(7 MOIS)
Janvier - Juillet 2025

Conception, rédaction et illustrations :
Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes,
septembre 2025



ORIENTATION 1/ Vers un capital nature et paysage préservé

1. Valoriser ou restaurer le **patrimoine en pierre sèche**
2. Identifier et préserver les **sites à forts enjeux de biodiversité**
3. Réaliser un schéma des **trames écologiques**
4. Accompagner une **gestion forestière durable** sur le territoire
5. Accompagner les expérimentations de **gestion du risque incendie**
6. Renforcer les **programmes d'animation** sur la nature et les paysages

ORIENTATION 2/ Vers des bourgs et des villages vivifiés

7. Qualifier les **entrées du Grand Site** et engager la requalification de certains **espaces publics**
8. Poursuivre la gestion de la **publicité** et des **enseignes**
9. Définir une **trame paysagère** pour chaque village, **préalable aux densifications**
10. **Accompagner les EPCI** par des architectes et des paysagistes
11. Sensibiliser à une **gestion «éco-responsable»** des espaces publics et privés
12. Réinventer des **lisières villageoises**
13. Identifier des **«circuits des points de vue villageois »** et engager si nécessaire leur conception, aménagement et gestion

ORIENTATION 3/ Vers une agriculture diversifiée, soutenue

14. Maintenir et valoriser une **diversité agricole**
15. Redéployer le **pastoralisme**
16. Valoriser les **productions locales**
17. Poursuivre et intensifier le **tourisme agricole**
18. Accompagner les expérimentations de préservation, gestion et valorisation du **foncier agricole**
19. Valoriser les **démarches agricoles durables**

ORIENTATION 4/ Vers un tourisme et des loisirs répartis, fondés sur les patrimoines

20. Engager la **réhabilitation progressive de certains sites fréquentés et/ou patrimoniaux**
21. Poursuivre les démarches de **maîtrise de la fréquentation**
22. Valoriser des **« routes paysage »**
23. Valoriser les **patrimoines, en particulier les sites dolméniques**
24. Sensibiliser aux bonnes pratiques en **sites frais**
25. Développer le **réseau d'ambassadeurs**
26. Finir les **travaux de la Combe d'Arc** et mettre en œuvre le plan de gestion
27. Requalifier le **sentier des gorges**
28. Déployer une **signalétique Grand Site de France**

ORIENTATION 5/ Vers une gouvernance et des moyens affermis

29. Affirmer la **gouvernance du Grand Site**
30. Évaluer les **moyens humains et financiers** nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action
31. Suivre et contribuer à la mise en œuvre du **plan de gestion UNESCO**
32. Favoriser l'**appropriation de la démarche** par les élus et les habitants
33. Créer un **observatoire photographique des paysages**

▼ Spatialisation de certaines actions

Ci-dessus : Cartographie extraite de la fiche N° 22 « Valoriser les routes-paysage »



Quel type de contenu ?

▼ Explicitation des objectifs, des leviers d'actions et des acteurs concernés

ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés

FICHE ACTION N°9

Définir une trame paysagère pour chaque village, préalable aux densifications

Pourquoi ?
Objectifs visés

La trame paysagère intra-villageoise regroupe cinq types d'espaces : les espaces publics, les trames écologiques (TVE), les trames de mobilité douce, les percées visuelles et les espaces de liaisons (cf. Fiche N°8). Elle est destinée à structurer le territoire et son développement, en faisant de l'espace non bâti la « matrice » qui définit et encadre la coexistence urbaine et non urbaine. La trame paysagère peut permettre, par exemple, de concrétiser les objectifs du Zéro Artificialisation nette (ZAN) en identifiant les secteurs de densification et de compensation. Elle révèle les potentiels des espaces non bâtis et programme leurs vocations : densification, retour d'une agriculture de proximité, milieux naturels à mettre en réseau, développement des mobilités douces... Elle peut être programmée au niveau réglementaire à l'occasion de la révision des documents d'urbanisme.

Où ?
Secteurs concernés
Tous les bourgs et villages

Comment ?
Principes, outils, leviers d'actions

Actions et outils existants

- SCOT Ardèche méridionale
- SCOT Rhône Provence Baronnies (en cours d'élaboration)
- SCOT du Gard Rhodanien
- PLUH de la CC DRAGA (en cours de révision)
- PLU de la CCGA (en cours de révision)
- PLU communaux ou cartes communales
- Charte paysagère et architecturale du Pays d'Art et d'Histoire (PAH) du Vercors méridional
- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- « Ailler des Territoires » pour un tourisme durable de la CCGA
- Démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) engagée par la CCGA
- Règlement des enseignes publicitaires de la CCGA
- Stratégie mobilités CCGA
- Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA
- SDAGE et SAGE pour la gestion de l'eau
- Démarche « Ardèche 2050 » menée par l'EPFB de l'Ardèche et la Commission locale de l'eau (cf. Plan d'action avril 2023)
- Programme « Petites villes du demain » (Vallon-Pont-d'Arc en 2021)
- Droit de préemption urbain (DPU - art.L211-1 et 2 CU, art. L213-3 CU)
- Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) de la CCGA

▼ Présentation de références de projets déjà menés sur le territoire ou à l'extérieur

Un exemple pratique ?
Trames paysagères pré-existantes sur lesquelles s'appuyer

Alignements d'arbres

Démarches méditerranéennes pittoresques

Cours d'eau

Bâti en pierre sèche

Arbres isolés

Calades

Vergers en lisière des villages

Mariens, mémoire du passé agricole

Agence Folléa Gautier - Bâtisse

▼ Illustration de principes de mise en œuvre possible

ORIENTATION 2 / Vers des bourgs et des villages vivifiés

S'appuyer sur des réalisations concrètes.
Le plan stratégique de la commune de Loriol-sur-Drôme et Livron-sur-Drôme

Réalisé dans le cadre du programme de revitalisation paysagère et urbaine des deux communes. Ce travail de planification recoupe requalification/densification du bâti et valorisation des espaces publics et des trames paysagères.

Livron-sur-Drôme
Plan de zonage (1/5000, en cours de révision)

Sources : Agence Folléa Gautier, trames paysagères urbaines

Plan de zonage et de localisation des Gorges du Rhône - Juin 2025 - PHASE 3



- Repenser les usages, à mi-chemin entre espaces agricoles et résidentiels.
- Soigner les clôtures (privilégier par exemple une haie composée d'essences locales ou des murets en pierres sèches)
- Valoriser les friches : une oliveraie pourrait mettre à distance l'espace privé et public et ombrager une promenade



Photomontage - Agence Folléa Gautier juin 2025

CALENDRIER

Phase 3

(7 mois) : Programme d'actions

